

PROCEDURE DE CONNEXION

Aller sur I-PROF par : <https://portail.ac-amiens.fr/arena>

Du lundi 9 avril 2018 au lundi 16 avril 2018

I - Pour accéder à I-Prof :

Vous devez confirmer votre authentification en saisissant votre compte utilisateur et votre mot de passe, puis en cliquant sur le bouton « Valider » :

Compte utilisateur : saisir votre identifiant (en lettres minuscules, sans espace)

Mot de passe : votre NUMEN (lettres en majuscules)

(Attention : si vous utilisez un mot de passe différent du Numen dans votre messagerie « webmail », c'est celui-ci que vous devez utiliser pour vous connecter à I-prof).

II - Lorsque vous arrivez sur le 2^{ème} écran :

Aller sur « gestion des personnels » puis « assistant de carrière » cliquer sur « Services » et enfin sur **SIAP**.

Il vous suffit de suivre les instructions pour « déposer votre candidature pour accéder au corps des professeurs des écoles ».

Veillez à vérifier les informations vous concernant avant de valider votre candidature.

III - Accusé de réception :

Un « accusé de réception » de cette inscription vous sera envoyé

Dans votre messagerie I-Prof, à partir du mardi 17 avril 2018.

Vous devez :

1. imprimer cet accusé de réception
2. vérifier les éléments du barème
3. le dater et le signer
4. envoyer l'accusé de réception accompagné des éventuelles observations avec, le cas échéant, la copie de vos diplômes universitaires directement à :

**Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Aisne - bureau DIPRED 2
s/c de l'inspecteur(trice) de l'éducation nationale de la circonscription avant le**

Jeudi 19 avril 2018, délai de rigueur.